

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-036-10908/21/CM

■ Approbation du montant des redevances de crémation du Crématorium du Pays de Martigues pour l'année 2022
12574

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans la gestion des services d'intérêt collectif et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation concernant le Crématorium du Pays de Martigues pour l'année 2022

La Métropole Aix-Marseille-Provence avait fixé les tarifs des différentes redevances de crémation pour l'année 2020 et 2021 du Crématorium de Martigues, de la manière suivante :

LIBELLE	TARIFS HT 2020/2021	TARIFS TTC 2020/2021
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	532,44 €	638,93 €
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE HORS COTE (sapin, peuplier ou assimilé)	557,79 €	669,35 €
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR (chêne ou assimilés)	622,58 €	747,10 €
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR HORS COTE (chêne ou assimilés)	664,90 €	797,88 €
CREMATION POUR CERCUEIL ENFANTS JUSQU'À 150 cm BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	243,43 €	292,12 €
CREMATION POUR CERCUEIL ENFANTS JUSQU'À 150 cm BOIS DUR (chêne ou assimilé)	315,27 €	378,32 €
CREMATION POUR ENFANT MORT-NE	104,48 €	125,38 €
CREMATIONS POUR RESTES EXHUMES Reliquaire jusqu'à 1,50 m	189,80 €	227,38 €
CREMATIONS POUR RESTES EXHUMES Reliquaire au-delà de 1,50 m	285,97 €	343,16 €
CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (30 KGS ou 100 L maxi)	148,10 €	177,72 €
CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (60 KGS ou 200 L maxi)	275,18 €	330,22 €
CREMATION SOCIALE TVA 0%(sapin,peuplier ou assimilé) pour personne dépourvue de ressources suffisantes	519,51 €	519,51 €

LOCATION SALLE RECUEILLEMENT AVEC HOMMAGE PERSONALISE (Tarif Hors crémation) : - Prestation d'une durée de 30 mn environ - dispensée par un Maître de Cérémonie du Service Funéraire Municipal - Consiste à préparer l'hommage avec la famille, accueil du public le jour de la cérémonie, lecture de textes, diffusion d'un programme audio-vidéo	94,15 €	112,98 €
LOCATION SALLE RECUEILLEMENT (Hors crémation) : - Prestation d'une durée de 30 mn environ - dispensée par un Opérateur de Pompes Funèbres extérieures au Centre Funéraire - Utilisation du matériel audio-vidéo mis à disposition sous la surveillance d'un employé du Service Funéraire Municipal	94,15 €	112,98 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR AVEC PRESENCE DE LA FAMILLE (précédée d'un moment de recueillement avec prise de paroles)	47,08 €	56,50 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR SANS LA PRESENCE DE LA FAMILLE (effectuée par un agent du service funéraire municipal)	28,25 €	33,90 €
DEPÔT D'URNE (Location mensuelle, 1^{er} mois gratuit) : - Redevance mensuelle de frais de garde d'une urne cinéraire dont le délai réglementaire ne pourra pas excéder une année - Tout mois commencé est dû	9,23 €	11,08 €

Il est proposé pour l'année 2022 d'augmenter les tarifs de crémation de 2% pour tenir compte de l'évolution possible des différents indices intervenant dans le coût du service.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie du Crématorium du Pays de Martigues ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Métropole de fixer les tarifs de crémation du Crématorium du Pays de Martigues susceptibles d'être perçus à l'occasion du fonctionnement des services métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les montants des redevances de crémation du Crématorium du Pays de Martigues applicables à compter du 1er janvier 2022 fixés comme suit :

CREMATIONS		
LIBELLE	TARIFS HT 2022	TARIFS TTC 2022
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE (sapin,peuplier ou assimilé)	543,09 €	651,71 €
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS TENDRE HORS COTE (sapin,peuplier ou assimilé)	568,95 €	682,74 €
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR (chêne ou assimilés)	635,03 €	762,04 €
CREMATION POUR CERCUEIL ADULTE BOIS DUR HORS COTE (chêne ou assimilés)	678,20 €	813,84 €
CREMATION POUR CERCUEIL ENFANTS JUSQU'À 150 cm BOIS TENDRE (sapin, peuplier ou assimilé)	248,29 €	297,95 €
CREMATION POUR CERCUEIL ENFANTS JUSQU'À 150 cm BOIS DUR (chêne ou assimilé)	321,58 €	385,89 €
CREMATION POUR ENFANT MORT-NE	106,57 €	127,88 €
CREMATIONS POUR RESTES EXHUMES Reliquaire jusqu'à 1,50 m	193,60 €	232,31 €
CREMATIONS POUR RESTES EXHUMES Reliquaire au-delà de 1,50 m	291,69 €	350,03 €
CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (30 KGS ou 100 L maxi)	151,06 €	181,27 €
CREMATION DES RESTES ANATOMIQUES (60 KGS ou 200 L maxi)	280,69 €	336,82 €
CREMATION SOCIALE (sapin,peuplier ou assimilé) pour personne dépourvue de ressources suffisantes	529,90 €	529,90 €

PRESTATIONS CREMATORIUM		
LIBELLE	TARIFS HT 2022	TARIFS TTC 2022
LOCATION SALLE RECUEILLEMENT AVEC HOMMAGE PERSONALISE (Tarif Hors crémation) : - Prestation d'une durée de 30 mn environ - dispensée par un Maître de Cérémonie du Service Funéraire Municipal - Consiste à préparer l'hommage avec la famille, accueil du public le jour de la cérémonie, lecture de textes, diffusion d'un programme audio-vidéo	96,03 €	115,24 €
LOCATION SALLE RECUEILLEMENT (Hors crémation) : - Prestation d'une durée de 30 mn environ - dispensée par un Opérateur de Pompes Funèbres extérieures au Centre Funéraire - Utilisation du matériel audio-vidéo mis à disposition sous la surveillance d'un employé du Service Funéraire Municipal	96,03 €	115,24 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR AVEC PRESENCE DE LA FAMILLE (précédée d'un moment de recueillement avec prise de paroles)	48,02 €	57,62 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR SANS LA PRESENCE DE LA FAMILLE (effectuée par un agent du service funéraire municipal)	28,81 €	34,57 €
DEPÔT D'URNE (Location mensuelle, 1° mois gratuit) : - Redevance mensuelle de frais de garde d'une urne cinéraire dont le délai réglementaire ne pourra pas excéder une année - Tout mois commencé est dû	9,42 €	11,30 €

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre – Sous Politique A430 Natures 7060 et 7061.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA